

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL SENIORS DAMES et SENIORS MESSIEURS 1 et 2 10 AVRIL 2018 au Golf de RHUYS KERVER

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions du règlement particulier de l'épreuve priment celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert :

- Aux messieurs seniors 1 ayant atteint l'âge de 50 ans la veille de la compétition et licenciés dans un club du département, **certificat médical ou questionnaire médical validé à la date limite d'inscription** ;
- Aux messieurs seniors 2 ayant atteint l'âge de 65 ans la veille de la compétition et licenciés dans un club du département, **certificat médical ou questionnaire médical validé à la date limite d'inscription** ;
- Aux dames ayant atteint l'âge de 50 ans la veille de la compétition et licenciées dans un club du département, **certificat médical ou questionnaire médical validé à la date limite d'inscription**.

Le nombre des joueurs est limité à 120. Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 18 trous Classement en brut
En cas d'égalité pour la première place, play-off en trou par trou
Pour les autres places, départage suivant le logiciel RMS

Seniors 1 et 2 :	Boules jaunes	1 ^{ère} série : index jusque 11,4 2 ^{ème} série : index à partir de 11,5
Dames :	Boules rouges	1 ^{ère} série : index jusque 11,4 2 ^{ème} série : index à partir de 11,5

L'index pris en compte est celui à la date de clôture de l'inscription

Ordre des départs :
2^{ème} série et 1^{ère} série dans l'ordre décroissant des index dans chaque série

ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

DROITS D'ENGAGEMENT : 22 euros.

MODALITES des INSCRIPTIONS : L'inscription se fait par l'extranet

L'inscription des joueuses et / ou joueurs sera close le vendredi précédent l'épreuve
En cas de problème d'inscription contactez Gilbert Chevalier 06 38 77 15 20

PRIX

Remise des prix au Club-house du golf 1/2 heure après la fin de l'épreuve.

QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Chaque département **qualifie 50 joueurs et joueuses** au prorata des participants effectifs dans chaque catégorie

Les trois premiers de la première série du championnat de Bretagne de l'année précédente, dans chaque catégorie, sont qualifiés d'office. Ils ne rentrent pas dans le quota départemental.